

L'ENTRÉE DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE

*PERRINE HUMBLÉ, OBSERVATOIRE DE L'ENFANT,
COCOF*

ENSEIGNEMENT MATERNEL :

1. Est un niveau à part entière – enseignement fondamental
2. nécessaire à la maîtrise des compétences de base
3. il est gratuit
4. ouvert à tous dès l'âge de 2,5 ans (+ condition)
5. non obligatoire

Dans la Région bruxelloise:

- deux systèmes éducatifs distincts (FR NL)
- les réseaux qui leur sont propres (libre, comm, CF-VG,) + écoles privées et internationales
 - 19 communes autonomes

CADRE : ÉQUITÉ SOCIALE D'ACCÈS

Soit:

l'opportunité de fréquenter une école maternelle doit être garantie par la disponibilité et l'accessibilité des services et ne peut être conditionnée par des caractéristiques de l'enfant ni de sa famille

→ ***interrogation: le contexte actuel affecte-t-il l'équité d'accès à l'école maternelle?***

Contexte:

- Inégalités sociales et économiques
- Diversité linguistique (40% une autre langue à la maison)
- Croissance démographique

HYPOTHÈSES

1. **Croissance démographique → pénurie de places (réelle ou subjective)**
2. **Par analogie avec situation des milieux d'accueil petite enfance: pénurie a des effets négatifs sur l'équité de fréquentation**

Par 2 mécanismes

- au niveau individuel: démarches d'inscription différenciées
- au niveau contextuel: accessibilité et disponibilité des écoles cf gestion des inscriptions

MÉTHODES

1. Aspects quantitatifs : les indicateurs

- **Qualité des données!**
- **Croissance depuis 1996**
- **Taux de scolarisation**

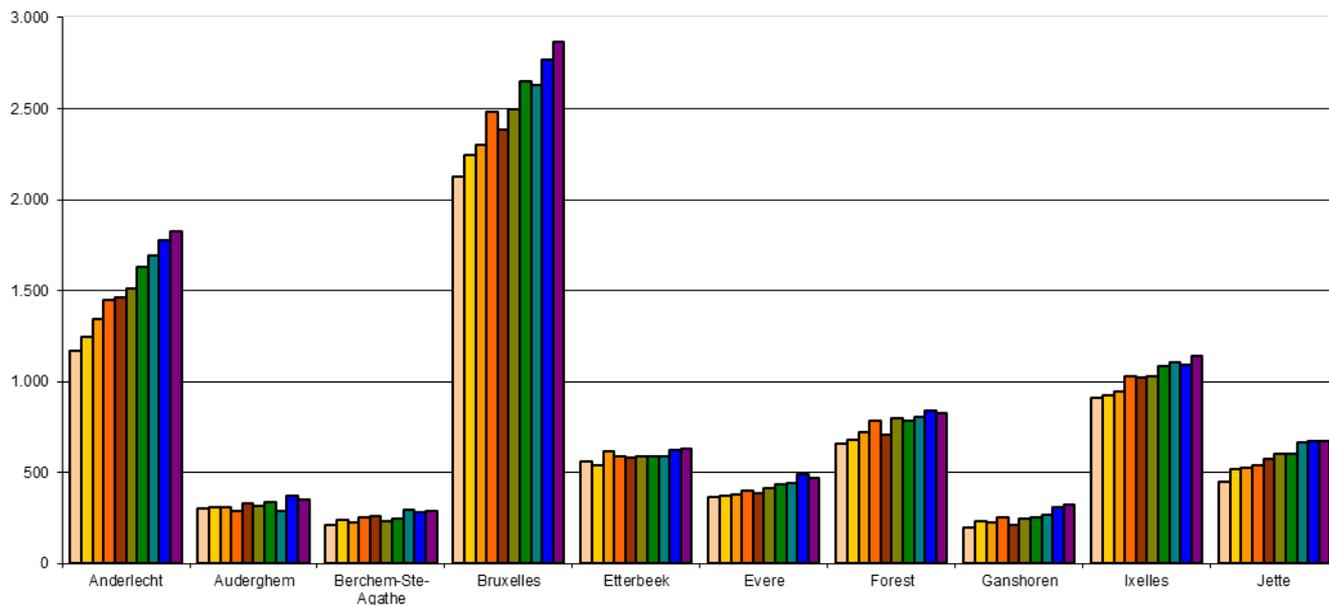
2. Enquête qualitative sur l'accessibilité

- **Enquête exploratoire: juin-juillet 2010, 8 communes, choix raisonné**
- **Positions adoptées dans les communes**
- **Analyse critique des procédures d'inscription**

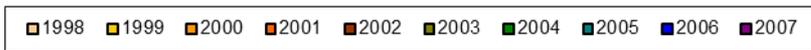
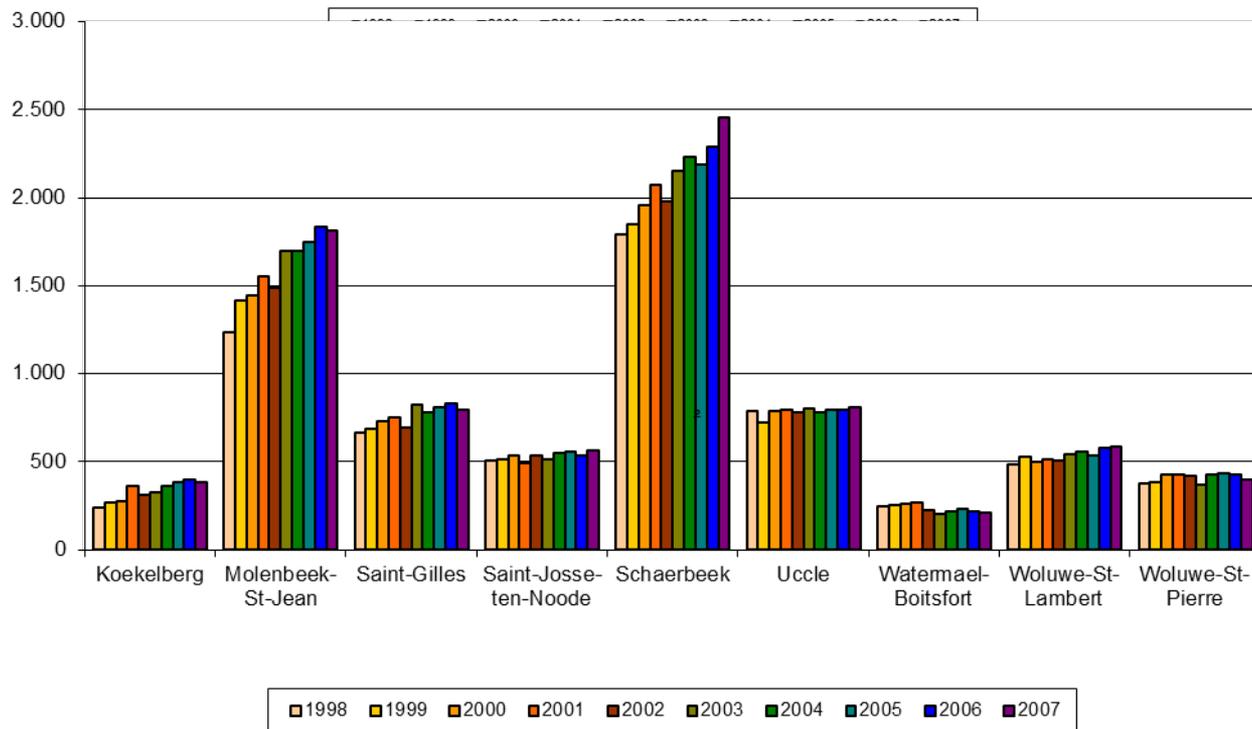
1. LA PRÉSCOLARISATION À BRUXELLES

ASPECTS QUANTITATIFS

1. La croissance démographique ne date pas d'hier



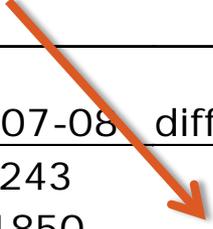
Nombre de naissances par commune selon le domicile de la mère. 1998 à 2007



2. Des solutions ont été trouvées jusqu'à présent

Evolution du nombre d'établissements, de classes et d'enfants inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire en région bruxelloise de 2000-01 à 2007-08 Communauté française.

	2000-01	2007-08	différence	2007-08/ 2000-01
établissements	244	243	- 1	1,00
classes	1558	1850	292	1,19
élèves inscrits	33048	40077	7029	1,21
<i>Nb moyen d'inscrits/classe</i>	<i>21.2</i>	<i>21.7</i>	<i>+0.5</i>	<i>1,02</i>



Sources : ETNIC, Annuaire de l'enseignement de plein exercice

entre 2002-03 et 2007-08. Communauté flamande.

	2002-03	2007-08	différence	2007-08/ 2002-03
Etablissements ¹	110	114	+ 4	1,04
Elèves inscrits ²	10143	11173	1030	1,10

Sources : ¹ Onderwijsstatistieken, OND.Vlaanderen ; ² VGC Onderwijsbeleid

SPÉCIFICITÉS COMMUNALES

Mesure: Taux brut de préscolarisation par commune

Nombre d'inscrits / Nbre d'enfants (2,5-5) résidant dans la commune x 100

Deux indicateurs:

1. Nombre d'inscrits en maternel selon la commune d'implantation de l'école : $TBP_{\text{école}}$

→ Mesure l'activité d'enseignement dans la commune

1. Nombre d'inscrits en maternel selon la commune de résidence de l'enfant inscrit : TBP_{enfant}

→ Mesure la préscolarisation des enfants habitant dans la commune

TBP_{ÉCOLE} : L'ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT

Pour le maternel:

- 1. La région scolarise aussi des enfants résidant à l'extérieur**
- 2. La plupart des communes scolarisent PLUS d'enfants que leur propre population**
 - Sauf: Molenbeek, Saint Gilles, Saint Josse, Schaerbeek
- 3. Cette situation n'est pas neuve (comparée à 1992-93) et ne résulte pas de la croissance démographique**

Correction nécessaire du dénominateur!: enfants résidents avec statut illégal non comptés

TBP_{école} (2.5 – 5 ans) selon le système éducatif, avec et sans correction pour les écoles privées et internationales, 2007-08

	CF	CG	Total	Correction écoles privées et internat ¹
Anderlecht	78	30	108	108
Auderghem	78	25	102	102
Berchem-Ste-Agathe	53	54	107	107
Bruxelles	99	28	127	129
Etterbeek	79	28	108	120
Evere	67	29	96	96
Forest	78	11	89	98
Ganshoren	90	52	142	142
Ixelles	82	10	91	107
Jette	91	32	123	123
Koekelberg	69	31	99	99
Molenbeek-St-Jean	59	20	79	79
Saint-Gilles	61	16	77	78
St-Josse-ten-Noode	47	11	57	57
Schaerbeek	65	13	78	78
Uccle	131	15	147	163
Watermael-Boitsfort	96	27	123	123
Woluwe St-Lambert	154	29	184	199
Woluwe St-Pierre	103	28	132	132
Région bruxelloise	83	23	106	109

Sources: IBSA pour inscrits 2007-08; DG SIE au 1-1-2008 ; ¹ Enquête Observatoire de l'enfant pour 2009- 2010. Les données brutes se trouvent en annexe, tableau 13.

TBP_{ENFANT} : la PRÉSCOLARISATION DES ENFANTS

1. la demande de préscolarisation 'semble' généralisée pour les enfants (2,5-<6) habitant la région : taux= 97%

2. Ce phénomène est observé dans toutes les communes, et donc tous les milieux socioéconomiques

Il est également observé à Molenbeek, Saint Gilles, Saint Josse, Schaerbeek

→ Si priorités d'inscriptions sont instaurées sur base de la commune de résidence: où ces enfants iront ils?

Corrections nécessaires:

1. au numérateur:

Inscrits écoles
privées et
internation.

2. au dénominateur:
enfants résidents à
statut illégal

TBP_{enfant}

TBP_{enfant} selon la commune de résidence des enfants (2. 5 – 5 ans)
2008-09

	C française	VI Gem.	total
Anderlecht	76	24	100
Auderghem	77	18	95
Berchem-Ste-Agathe	65	31	96
Bruxelles-ville	72	24	96
Etterbeek	77	16	93
Evere	75	21	96
Forest	81	17	98
Ganshoren	69	29	98
Ixelles	82	12	94
Jette	73	25	99
Koekelberg	72	25	98
Molenbeek-St-Jean	73	26	99
Saint-Gilles	82	15	97
Saint-Josse	82	17	100
Schaerbeek	77	22	99
Uccle	81	11	92
Watermael-Boitsfort	77	17	94
Woluwe-St-Lambert	77	16	92
Woluwe-St-Pierre	72	20	91
Région bruxelloise	76	21	97

Sources des données brutes : IGEAT, 2010.

1. LA PRÉSCOLARISATION À BRUXELLES

APPROCHE QUALITATIVE

ENQUÊTE EXPLORATOIRE

**À : Anderlecht, Bruxelles-ville, Forest, Jette,
Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles et Uccle**

**Auprès de: échevins, administrations
communales, associations, (parents)**

**+ étude de Rudi Janssens sur l'enseignement de la
Communauté flamande**

*Janssens R. (2009) **Onderzoek naar de capaciteit van het Nederlandstalig basisonderwijs in het
Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Onderzoekverslag, BRIO, 2009, p. 19***

PÉNURIE

Écoles saturées → zones de pénurie

1. « École saturée »:

- toutes les classes sont complètes
- espaces libres déjà transformés (récré, psychomotricité, réfectoires, sieste...)
- augmentation du nb d'enfants 19→24
- double 'classe' avec 2 instit/un local
- Aménagements pédagogiques liés aux restrictions d'espaces

PÉNURIE

Écoles saturées → = zones de pénurie

2. Toutes les écoles sont saturées
 - Les écoles 'recherchées' et les autres
 - Liste d'attente complètes, parfois clôturées
3. Zones de pénurie → déplacement des demandes dans zones voisines

INSCRIPTIONS: RÈGLEMENTS

1. Un règlement centralisé pour la VG: une seule plateforme d'inscription
2. Ailleurs: Sont récents, en réaction aux demandes: soit déjà en place ou projet à très court terme
3. Surtout dans communes à pénurie quasi généralisée mais également ailleurs
4. Variabilité pour la population
 1. Périodes différentes d'inscription
 2. 3 - 5 critères
 - **Âge** et « être propre »: 2,5 devient un obstacle dans CF (dates de naissance ou priorités pour les plus de 3 ans) et un atout dans VG
 - **fratrie** : dans règlements formalisés et de manière informelle
 - **Domicile**: le quartier de l'école, indépendamment de la commune, ou la commune: parfois priorité simple, parfois par quota
 - (VG) **critère social**: faible diplôme, bourse d'étude, gens du voyage, enfant placé
 - (VG) **Langue**: 45% de néerlandophone

GESTION DES INSCRIPTIONS

1. Combinaison des critères varie

- selon le système d'enseignement CF – VG
- Selon le réseau
- Selon l'école
- selon la commune de résidence:
 - !!! $TBP_{\text{enfant}}+++$ avec $TBP_{\text{école}}$ faibles

2. Lacunes d'informations

- Enfants non inscrits: absence de données
- Nombre de places ?
- Nombre d'enfants à scolariser ?

→ ÉQUITÉ D'UTILISATION

Dans une région où la demande est généralisée, l'utilisation dépend du niveau de

- l'information
 - la stabilité de la situation familiale et de domicile (inscription – 1 an)
 - la capacité d'anticipation et de planification
 - la familiarisation avec le système éducatif et les administrations
 - la connaissance du français ou du néerlandais
- liberté de choix et d'accès n'est pas identique dans toutes les classes et tous les groupes sociaux**
- Menaces sur l'équité**

→ ÉQUITÉ D'UTILISATION

→ Agir maintenant pour les enfants déjà nés

1. entrant à l'école primaire (obligatoire):
 - où faire un recours si pas de place?
2. entrant à l'école maternelle en classe d'accueil et 1^{ère} maternel
 - En garantir l'accès, la qualité d'accueil et la qualité pédagogique

QUE FAIRE?

Aujourd'hui: Concertation « inter- réseaux, CF-VG, communes, PO » pour réaliser un programme d'urgence concernant:

1. Inscriptions :
 - Procédures d'inscription comparables
 - Fixation des critères: quartier ou commune, fratrie, âge
 - Information accessible pour toutes les familles
2. Estimation quantitative de la pénurie
3. Organisation relative aux demandes non satisfaites
4. Organisation du système de recours pour les demandes non satisfaites en primaire
5. Molenbeek, Saint Gilles, Saint Josse, Schaerbeek

QUE FAIRE?

Pour l'avenir (les enfants qui vont naître):
construire (délais de construction), réaffecter
bâtiments...